Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

# BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

**Zone d'activité la Vallée du Saule à Tremblay-les-Villages**
**Autorisation de vente d'un terrain à la société ALEXAUTO**

N°2022-276

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | **25** |
| Nombre de présents | **22** |
| Nombre de pouvoirs | **0** |
| Votants | **22** |
| Secrétaire de séance : Monsieur Damien STEPHO | |

L'an 2022, le 05 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

**Étaient Présents :**
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

**Étaient excusés** :
Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Date de télétransmission : 12/07/2022
Affichage : 12/07/2022

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est compétente en matière d'aménagement et de gestion de la zone d'activité de la Vallée du Saule située à Tremblay-les-Villages.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux réalise un nouveau lotissement composé de quatre lots sur la Zone d'activités de la Vallée du Saule à Tremblay-les-Villages. Dans le cadre de la commercialisation des futurs terrains de cette zone d'activité, le prix envisagé est de 20 € HT/m².

Récemment, la société ALEXAUTO s'est rapprochée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de se porter acquéreur du futur lot n°3, terrain d'environ 3 309 m² situé sur la zone d'activité de la Vallée du Saule à Tremblay-les-villages.

La société ALEXAUTO, représentée par Monsieur Alexandre DEMARTIN en qualité de gérant, a été créé en 2013 et est actuellement basée à Tremblay-les-Villages. Son activité principale est l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers. Son projet consiste à créer un bâtiment de 700 m² comprenant un atelier, des bureaux et sanitaires. La société prévoit la création de deux emplois dans les trois ans à venir.

France Domaine, dans un avis en date du 04 novembre 2022, a estimé ce terrain au prix de 13,50 € HT/m².

Aussi, il est proposé de vendre unterrain d'environ 3 309 m², extrait des parcelles cadastrées ZN106 et ZN107 à Tremblay-les-Villages, au prix de 20 € HT/m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022




*VU le 9 de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 du Conseil communautaire portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire pour décider l'aliénation des biens mobiliers supérieurs à 15 000 € H.T. et la cession ou l'acquisition des biens immobiliers inférieurs à 500 000 € H.T.*

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la vente du lot n°3, terrain d'environ 3 309 m², extrait des parcelles cadastrées ZN106 et ZN107 à Tremblay-les-Villages, au prix de 20 € HT/m², à la société ALEXAUTO ou toute société s'y substituant ;
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**Dreux, le** 15/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221205-2022-276-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 12/07/2022

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 15/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**Gérard SOURISSEAU**
**Président**



**Damien STEPHO**
**Secrétaire de séance**

